

MAÎTRISER POUR MIEUX PROGRESSER



BREVET DE MAÎTRISE



CHAMBRE
DES METIERS
Luxembourg

Le Brevet de Maîtrise est la formation de chef d'entreprise par excellence. Elle s'adresse aux futurs chefs d'entreprise ainsi qu'à toute personne visant un poste à responsabilités dans une entreprise artisanale, industrielle ou commerciale.

LE BREVET DE MAÎTRISE

Grâce à la panoplie des matières enseignées - **Organisation & gestion d'entreprise, Pédagogie appliquée, Théorie & pratique professionnelles,** - le Brevet de Maîtrise confère les connaissances indispensables pour créer et diriger sa propre entreprise ou pour assumer un poste à responsabilités auprès d'un employeur.

MÉTIERS POUR LESQUELS UN BREVET DE MAÎTRISE EST PROPOSÉ

GROUPE 1 MÉTIERS DE L'ALIMENTATION

boulangier-pâtissier

pâtissier-chocolatier-confiseur-glacier

boucher-charcutier

traiteur

GROUPE 2 MÉTIERS DE LA MODE, DE LA SANTÉ, DE L'HYGIÈNE

tailleur-couturier

opticien-optométriste

mécanicien dentiste

coiffeur

esthéticien

GROUPE 3 MÉTIERS DE LA MÉCANIQUE

mécanicien en mécanique générale

constructeur réparateur de carrosseries

instructeur de conducteurs de véhicules automoteurs

mécatronicien d'automobiles

débossaleur-peintre de véhicules automoteurs

REMARQUE

Vous ne trouvez pas le métier auquel
vous envisagez de vous inscrire ?

Contactez-nous !

GROUPE 4 MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITAT

entrepreneur de construction

entrepreneur d'isolations thermiques, acoustiques et d'étanchéité

électricien

menuisier-ébéniste

parqueteur

entrepreneur de constructions métalliques

installateur chauffage-sanitaire

couvreur

ferblantier-zingueur

charpentier

carreleur

plafonneur-façadier

peintre-décorateur

marbrier-tailleur de pierres

vitrier-miroitier

GROUPE 5 MÉTIERS DE LA COMMUNICATION, DU MULTIMÉDIA ET DU SPECTACLE

imprimeur

relieur

photographe

GROUPE 6 MÉTIERS DE L'ART ET MÉTIERS DIVERS

instructeur de natation

pépiniériste-paysagiste

horticulteur-maraîcher

LES AVANTAGES DU BREVET DE MAÎTRISE

Le détenteur du Brevet de Maîtrise peut :

S'ÉTABLIR À SON PROPRE COMPTE

- en tant que personne individuelle
- en tant qu'associé
- en tant que gérant technique

ET

OCCUPER UN POSTE À RESPONSABILITÉS AU SEIN D'UNE ENTREPRISE

ET

FORMER DES APPRENTIS

LES CONDITIONS D'ACCÈS AU BREVET DE MAÎTRISE

Pour pouvoir s'inscrire au Brevet de Maîtrise le candidat doit être détenteur d'un des diplômes suivants :

CERTIFICAT
D'APTITUDE
TECHNIQUE ET
PROFESSIONNELLE
(CATP)

OU

DIPLÔME
DE TECHNICIEN

OU

DIPLÔME DE FIN
D'ÉTUDES
SECONDAIRES OU
SECONDAIRES
TECHNIQUES

OU

OU

OU

DIPLÔME
D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE
(DAP)

OU

DIPLÔME
D'ÉTUDES
POST-SECONDAIRES

OU

DIPLÔME
RECONNU
ÉQUIVALENT *

* L'équivalence des diplômes étrangers doit être demandée auprès du Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (www.men.lu)

Pour assurer une préparation optimale à l'examen du Brevet de Maîtrise, la Chambre des Métiers offre une **formation préparatoire** organisée en 3 grands volets :

VOLET I

Les cours d'organisation et de gestion d'entreprise

VOLET II

Les cours de pédagogie appliquée

VOLET III

Les cours de théorie et de pratique professionnelles

**BREVET
DE MAÎTRISE**

**Obtention
du Brevet de Maîtrise**



APERÇU DES COURS PRÉPARATOIRES AU BREVET DE MAÎTRISE

VOLET I TRONC COMMUN

COURS D'ORGANISATION ET DE GESTION D'ENTREPRISE

DROIT
(40 HRS)

MODULE A

→ Droit du travail et social (20 HRS)

→ Droit de l'entreprise (20 HRS)

LANGUE DU COURS

 LU  DE Remarque:  FR en 2012 / 2013

**TECHNIQUES
QUANTITATIVES
DE GESTION**
(80 HRS)

MODULE B

→ Calcul des salaires (20 HRS)

→ Mécanismes comptables et analyse financière (40 HRS)

→ Calcul du prix de revient (20 HRS)

LANGUE DU COURS

 LU  DE Remarque:  FR en 2013 / 2014

**TECHNIQUES DE
MANAGEMENT**
(80 HRS)

MODULE C

→ Techniques de communication (20 HRS)

→ Gestion du personnel (10 HRS)

→ Organisation de l'entreprise (50 HRS)

LANGUE DU COURS

 LU  DE Remarque:  FR en 2011 / 2012

**CRÉATION
D'ENTREPRISE**
(20 HRS)

MODULE D

→ Création d'entreprise (20 HRS)

LANGUE DU COURS

 LU  DE Remarque:  FR en 2012 / 2013

Les cours d'organisation et de gestion d'entreprise et le cours de pédagogie appliquée sont communs à tous les métiers



VOLET II TRONC COMMUN COURS DE PÉDAGOGIE APPLIQUÉE

PÉDAGOGIE
APPLIQUÉE
(24 HRS)

MODULE E

→ Aspects légaux (4 HRS)

→ Pédagogie appliquée (20 HRS)

LANGUE DU COURS

 LU  DE Remarque :  FR en 2012 / 2013

VOLET III COURS SPÉCIFIQUES AUX MÉTIERS COURS DE THÉORIE ET DE PRATIQUE PROFESSIONNELLES

THÉORIE
ET PRATIQUE
PROFESSION-
NELLES

MODULES SPÉCIFIQUES
AUX MÉTIERS

→ Les cours de théorie et de pratique professionnelles sont spécifiques à chaque métier.

Ils comprennent en principe 3 modules différents.

→ La Chambre des Métiers impose le module que le candidat doit suivre pour l'année en cours.

LANGUE DU COURS

Les cours de théorie et de pratique professionnelles ne sont pas forcément proposés en 2 langues. Veuillez vous reporter à la fiche d'inscription pour repérer la langue dans laquelle les cours sont proposés.

L'ORGANISATION ET LE DÉROULEMENT DES COURS PRÉPARATOIRES

Durée, lieu et début des cours préparatoires

La formation est organisée en modules et dure en principe 3 ans. La durée maximale pour réussir l'ensemble des modules est fixée à 6 ans.

Les cours sont en principe organisés les soirs en semaine et les week-ends. Ils sont tenus soit au Centre de formation de la Chambre des Métiers, soit dans des lycées techniques, soit dans les centres de formation professionnelle continue.

Les cours débutent fin septembre et se terminent fin mars de l'année suivante.

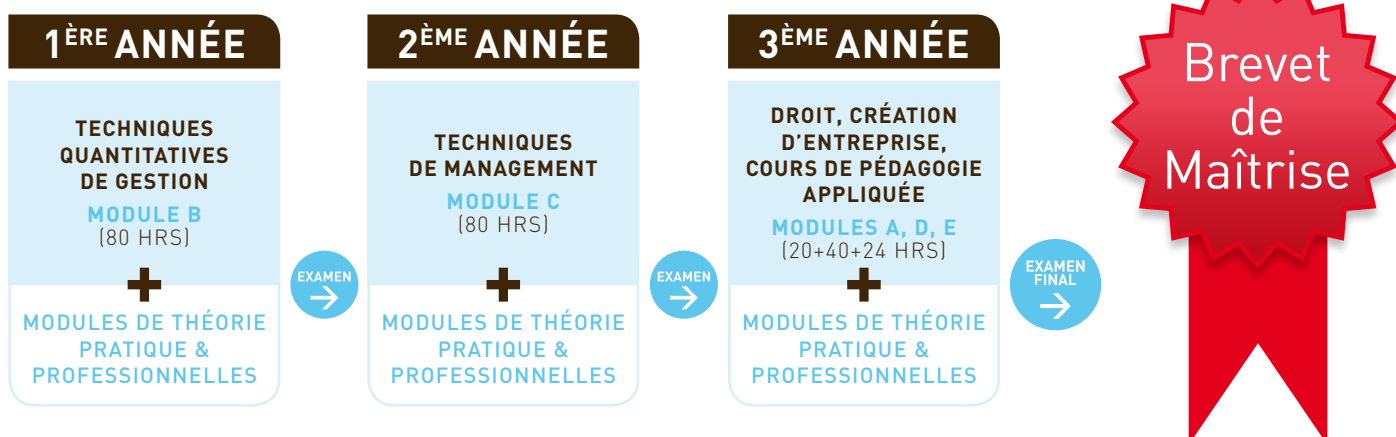
Parcours-type proposé

Le candidat est libre de constituer son parcours suivant son propre rythme. Lors de l'inscription, il choisit les modules qu'il souhaite fréquenter.

Comme la durée maximale pour passer l'ensemble des modules est fixée à 6 ans, la Chambre des Métiers conseille, un parcours-type qui n'est pas obligatoire, mais qui permet une progression régulière, tout en préservant une marge de sécurité en cas d'échec(s).

Les cours de théorie et pratique professionnelles spécifiques à chaque métier sont imposés par la Chambre des Métiers.

Parcours-type proposé par la Chambre des Métiers :



Fréquentation des cours

La fréquentation des cours est obligatoire. Les candidats qui ne peuvent justifier d'une présence de 80% aux cours auxquels ils se sont inscrits, ne sont pas admis aux examens.



Droit d'inscription

Le droit d'inscription aux cours préparatoires est fixé à 200 Euros par année d'inscription. Le droit d'inscription aux examens est fixé à 100 Euros par session d'examens.

Langue d'enseignement des cours

→ **I** COURS D'ORGANISATION ET DE GESTION D'ENTREPRISE (VOLET I)

→ **II** COURS DE PÉDAGOGIE APPLIQUÉE (VOLET II)

Chaque année tous les cours du Volet I + II sont organisés en langue luxembourgeoise / allemande avec des supports de cours en langue allemande.

Les cours sont proposés également en  FR d'une année à l'autre :

Session 2011 / 2012 : Module C : Techniques de management

**Session 2012 / 2013 : Module A : Droit
Module D : Création d'entreprise
Module E : Pédagogie Appliquée**

Session 2013 / 2014 : Module B : Techniques quantitatives de gestion

→ **III** COURS DE THÉORIE ET PRATIQUE PROFESSIONNELLES (VOLET III)

Les cours de théorie et de pratique professionnelles ne sont pas forcément proposés en 2 langues. Veuillez vous reporter à la fiche d'inscription pour repérer la langue dans laquelle les cours sont proposés.

LES EXAMENS

Dates des examens

La Chambre des Métiers organise 2 sessions d'examens par année :

- une session de printemps et
- une session d'automne

La session de printemps s'étend du 15 mars au 31 juillet.

La session d'automne s'étend du 1^{er} octobre au 31 décembre.

À chaque session, les candidats ont la possibilité de se présenter aux examens :

- des cours d'organisation et de gestion d'entreprise (Volet I)
- des cours de pédagogie appliquée (Volet II)
- des cours de théorie professionnelle (Volet III - théorie)

Exception :

- Les examens de pratique professionnelle (Volet III - pratique) sont uniquement organisés au printemps

Remarque : seuls les candidats ayant réussi la théorie professionnelle peuvent se présenter à l'examen de pratique professionnelle.

L'examen final du Brevet de Maîtrise

Le candidat doit avoir une expérience professionnelle d'au moins 1 an pour pouvoir se présenter à l'examen final du Brevet de Maîtrise.

A réussi à l'examen de maîtrise, le candidat qui a obtenu une note suffisante (30 sur 60 points) dans les modules des cours de gestion, du cours de pédagogie appliquée, des cours de théorie et pratique professionnelles.

Lorsqu'un module est composé de plusieurs matières, la note de ce module est égale à la somme des notes des matières, divisée par le nombre de matières.

Le candidat qui a obtenu une note inférieure à **20 points** dans une ou plusieurs matières d'un module combiné est refusé pour l'ensemble du module en question même si la note finale du module est égale ou supérieure à 30 points.

La durée maximale **pour réussir l'ensemble des modules** est fixée à **6 ans** ;
le candidat ne doit pas avoir **plus de 3 échecs dans un même module**.
Les candidats qui dépassent une de ces deux limites **sont écartés**.

LE DROIT D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription aux cours préparatoires est fixé à 200 Euros par année d'inscription.

Le droit d'inscription aux examens est fixé à 100 Euros par session d'examens.



AVIS IMPORTANT!

Les candidats n'ayant **pas versé le droit d'inscription** pendant les délais prescrits ne sont **ni autorisés à fréquenter les cours, ni à passer les examens.**

LES MODALITÉS D'INSCRIPTION



Les inscriptions sont acceptées **du 15 juin au 15 août** au plus tard. Passé ce délai, plus aucune inscription n'est admissible pour des raisons d'organisation. L'inscription aux cours et aux examens doit être renouvelée à chaque session.

Comment vous inscrire ?

Pour vous inscrire,

- remplissez le formulaire d'inscription et
- faites-le parvenir par courrier à l'adresse indiquée dans le formulaire d'inscription avec les documents demandés.

Le formulaire d'inscription doit être reçu avant la fin de la période d'inscription, passé ce délai votre candidature n'est plus admissible (le cachet de la poste faisant foi).

Où vous procurer le formulaire d'inscription ?

**Le formulaire est disponible sur demande
auprès de la Chambre des Métiers**

en ligne sur www.cdm.lu
ou par mail : maitrise@cdm.lu

VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE EST-IL COMPLET ?

Un dossier incomplet peut être refusé
ou entraîner des délais de traitement.
Avant de l'envoyer, **assurez-vous** :



DES QUESTIONS ?

Vos contacts

Cours préparatoires

Marc BISSEN

Tél. : 42 67 67 271

marc.bissen@cdm.lu

Jessica LANCKOHR

Tél. : 42 67 67 203

jessica.lanckohr@cdm.lu

Examens

Liette EVEN

Tél. : 42 67 67 226

liette.even@cdm.lu

Pascale BREDEN

Tél. : 42 67 67 204

pascale.breden@cdm.lu

www.cdm.lu



**CHAMBRE
DES METIERS**
Luxembourg

2, Circuit de la Foire Internationale
L-1347 Luxembourg-Kirchberg
B.P. 1604 · L-1016 Luxembourg
T: (+352) 42 67 67-1 · F: (+352) 42 67 87
E: contact@cdm.lu